

COMMUNIQUÉ

L'Université d'Ottawa et le commissaire Boileau amorcent des discussions au sujet d'une possible désignation sous la LSF

OTTAWA, le 27 janvier 2012 — Le commissaire aux services en français de l'Ontario, M^e François Boileau, a rencontré des représentants de l'Université d'Ottawa pour discuter de la possibilité que l'Université soit désignée en vertu de la *Loi sur les services en français*, L.R.O. 1990, ch. F.32.

La rencontre a eu lieu à Toronto, dans les bureaux du Commissariat, à la demande du recteur Allan Rock, qui a dirigé la délégation de l'Université. L'Université d'Ottawa étudie la possibilité de demander une désignation en vertu de la *Loi*.

« La rencontre d'aujourd'hui constitue le premier pas d'un processus qui, nous l'espérons, nous permettra de voir clair et de décider de la recommandation à faire à notre Bureau des gouverneurs », a déclaré Allan Rock.

Parmi les questions qui ont été discutées, une première série a trait aux effets d'une désignation sur l'offre de programmes et de cours. L'Université a adopté un *Règlement sur le bilinguisme* qui prévoit diverses modalités touchant l'offre de programmes dans les deux langues ou dans l'une d'entre elles.

D'ailleurs, il n'y a pas de symétrie parfaite entre l'offre de cours et de programmes dans les deux langues. Par exemple, certains cours peuvent n'être offerts qu'en français, alors que d'autres ne sont offerts qu'en anglais. De plus, il est normal, dans la vie d'une université, que des programmes soient créés pour répondre à de nouveaux besoins, et que des programmes soient abolis lorsqu'ils n'attirent plus d'étudiants ou qu'ils ont perdu leur raison d'être.

Deuxièmement, la délégation a demandé des précisions sur les répercussions de la *Loi* sur les différents services de l'Université. Bien que les services aux étudiants soient généralement offerts dans les deux langues, l'Université se pose certaines questions quant aux effets d'une désignation sur le fonctionnement interne de certains services.

Une troisième série de questions a porté sur les effets de la *Loi* sur la gouvernance de l'Université. La liberté universitaire et l'indépendance qui en découle figurent parmi les caractéristiques fondamentales des universités.

« Je suis ravi d'avoir rencontré les représentants de l'Université, a dit M^e Boileau. Mon bureau travaillera avec eux afin d'apporter des éléments de réponse aux questions soulevées qui relèvent davantage du mandat du Commissariat. Même si nous n'avons pu accomplir tout le travail en une seule rencontre, notre séance d'aujourd'hui a été un bon début. »

RENSEIGNEMENTS

Julie Tanguay
Directrice, communications institutionnelles
Université d'Ottawa
613 724-8290 (cellulaire)
jtanguay@uOttawa.ca

Gyula Kovacs
Agent des communications et des relations publiques
Commissariat aux services en français
416 314-8247 ou, sans frais 1-866-246-5262
communications.flscCSF@ontario.ca